

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse

Mailis Gazza

mailis@plus2sens.com

04 38 38 0101



OBJECTIF

 zéro  
Pesticide

DANS  
NOS VILLES ET VILLAGES



LES COMMUNES  
DU BASSIN VERSANT DES USSES  
PASSENT À L'ACTION

Les Us<sup>s</sup>es  
CONTRAT  
DE RIVIÈRES



## SOMMAIRE

p. 3

### PESTICIDES : QUELS ENJEUX POUR LE BASSIN VERSANT DES USSES ?

- ◆ Des impacts sur la qualité de l'eau, de la faune et de la flore
- ◆ Une atteinte à notre santé et celle des générations futures

p. 4

### VALORISER ET PROTÉGER L'EAU DES USSES

- ◆ Le Contrat de Rivières des Ussees en 5 questions

p. 5

### « OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES » LE SMECRU MOBILISÉ POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

- ◆ En quoi consiste la charte ?

p. 6

### L'OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE SUR LE BASSIN VERSANT DES USSES

- ◆ La formation des élus et des techniciens
- ◆ L'élaboration des plans de désherbage
- ◆ La sensibilisation
- ◆ Le calendrier

p. 7

### UNE CÉRÉMONIE DE SIGNATURE OFFICIELLE POUR LES PREMIÈRES COMMUNES ENGAGÉES DU BASSIN VERSANT DES USSES

- ◆ La signature officielle à la foire de Frangy
- ◆ Haute-Savoie et bassin versant des Ussees : bilan des communes engagées à ce jour

p. 8

### ACTEURS ET FINANCEMENTS

- ◆ Les organismes pilotes
- ◆ Les financeurs

p. 9

### CONTACTS UTILES

## PESTICIDES

# QUELS ENJEUX POUR LE BASSIN VERSANT DES USSES ?

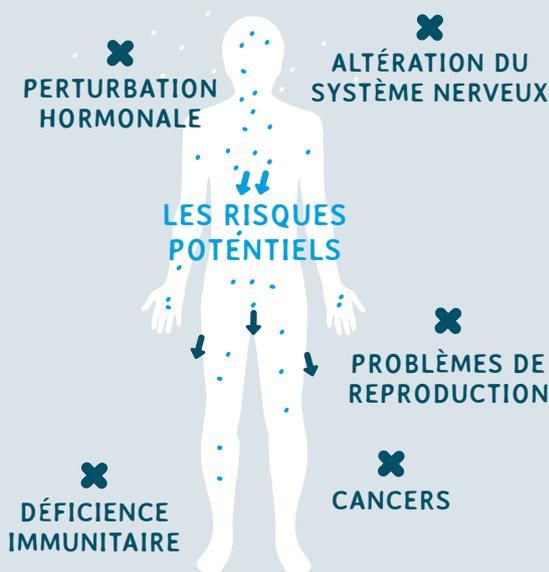
Lors d'une étude qualité réalisée par le SMECRU en 2013, il a été démontré que le risque de pollution des milieux aquatiques par l'utilisation des pesticides dans les espaces publics (voiries, parcs, aire de jeux, cimetières...) était plus important qu'en zone agricole. La présence de pesticides dans l'eau des Usse représente un danger pour son équilibre et les écosystèmes qu'elle héberge. Initialement utilisés pour prévenir, contrôler ou éliminer des végétaux, animaux ou micro-organismes jugés indésirables, il a été prouvé que certains d'entre eux étaient particulièrement néfastes pour l'homme et l'environnement.

40%

DE LA POLLUTION DES COURS D'EAU FRANÇAIS SONT ENGENDRÉS PAR L'UTILISATION DE PESTICIDES PAR LES USAGERS NON AGRICOLES : COLLECTIVITÉS, JARDINIERS...

## UNE ATTEINTE A NOTRE SANTÉ ET CELLE DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Au-delà d'une certaine dose, les pesticides peuvent agir sur l'homme et entraîner de graves répercussions sur l'organisme.



## DES IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Des concentrations de pesticides et, parfois, de molécules interdites d'usage, ont été relevées sur certains ruisseaux du bassin versant des Usse. Or, l'eau, en particulier celle de nos rivières, est un milieu fragile et utile à tous. Il s'agit d'une ressource qui sert les besoins du territoire et les activités humaines, et qui héberge un nombre conséquent d'espèces vivantes dont la santé peut aussi être touchée. Il est de notre responsabilité à tous de la respecter !

Le bassin versant des Usse c'est :

**85** POINTS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À PRÉSERVER  
 + DE **60** ESPÈCES PROTÉGÉES (CASTORS, ÉCREVISSES À PATTES BLANCHES...)



UNE TRÈS FAIBLE DOSE DE PESTICIDE PEUT CONTAMINER L'ÉQUIVALENT DE 3 PISCINES OLYMPIQUES !



VALORISER ET PROTÉGER L'EAU DES USSES :

# UN CONTRAT DE RIVIÈRES

Un Contrat de Rivières permet d'intervenir de manière globale et concertée sur les milieux aquatiques. Sur le bassin versant des Usse, c'est le SMECRU qui coordonne le Contrat de Rivières du territoire.

## LE CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES EN 5 QUESTIONS :

### 1 POURQUOI UN CONTRAT DE RIVIÈRES ?

Un Contrat de Rivières permet d'intervenir de manière globale et concertée sur les milieux aquatiques, à l'échelle d'un territoire. Il se formalise par un accord technique et financier entre les collectivités locales, les usagers de l'eau (pêcheurs, agriculteurs, industriels, gestionnaires d'eau potable, etc.) et différents partenaires institutionnels (État, Agence de l'Eau, Région, Département...).

### 2 POUR QUEL PROGRAMME ?

Le Contrat de Rivières des Usse identifie 55 fiches actions à mettre en œuvre d'ici 2019 pour protéger et valoriser la ressource en eau. D'un investissement de 15 millions d'euros sur 5 ans, elles visent plusieurs objectifs : améliorer la qualité de l'eau, entretenir les rivières au quotidien, protéger et valoriser les milieux aquatiques (faune, flore, zones humides...) et mieux partager la ressource.

### 3 SUR QUEL TERRITOIRE ?

L'eau ne s'arrête pas aux limites administratives des communes. C'est à l'échelle du bassin versant des Usse que le Contrat de Rivières s'applique, soit 41 communes et 33 000 habitants, de Arbusigny à Seyssel, et de Clarafond à Sillingy. Cet espace comprend plus de 300 km de cours d'eau autour de la rivière principale des Usse, elle-même alimentée par de nombreux petits affluents, dont les Petites Usse, la Férande et le Fornant.

### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES :

- ◆ Améliorer la qualité de l'eau
- ◆ Entretien des rivières
- ◆ Protéger et valoriser les milieux aquatiques (faune, flore, zones humides...)
- ◆ Protéger et gérer durablement la ressource en eau
- ◆ Sensibiliser les différents acteurs du Bassin Versant

### 4 QUI FAIT QUOI ?

Le SMECRU, syndicat mixte en charge de la mise en œuvre du Contrat de Rivières des Usse, est piloté par des élus des 8 intercommunalités du territoire. Il assure en direct la maîtrise d'ouvrage de la plupart des actions prévues au Contrat, mais n'a cependant pas vocation à remplacer les autres acteurs qui exercent des compétences liées à l'eau, comme pour l'assainissement par exemple.

### 5 EN QUOI SOMMES-NOUS CONCERNÉS ?

L'eau est l'affaire de tous. Vitale, elle est également nécessaire à l'économie (agriculture, industries, loisirs...) et représente un atout fort pour notre territoire et sa qualité de vie. Mais cette ressource précieuse est fragile. Le SMECRU est aussi là pour nous donner les clés pour adopter de bonnes pratiques. Car c'est ensemble et au quotidien que nous pouvons agir pour notre eau !



LE BASSIN VERSANT  
DES USSES :

41  
COMMUNES

300 KM  
DE COURS D'EAU

33 000  
HABITANTS

« OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE  
DANS NOS VILLES ET VILLAGES »

# LE SMECRU MOBILISÉ POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

En tant que garant de la qualité des eaux du bassin versant des Usse, le SMECRU propose un accompagnement aux communes du territoire signataires de la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Cette chartre s'adresse à l'ensemble des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle leur propose un cadre technique et méthodologique pour une réduction des pollutions liées à l'usage des pesticides dans les espaces publics.

## EN QUOI CONSISTE LA CHARTE ?

Si dans un premier temps la signature de la charte engage les communes à diminuer l'usage des pesticides, elles devront, à terme, passer à l'abandon total de cette pratique. Il s'agit d'une démarche progressive, sur un délai indicatif de 5 ans, et qui s'échelonne sur trois niveaux :

### NIVEAU 1

- Formation des agents des services techniques et des élus aux méthodes d'entretien alternatives
- Réalisation d'un plan de désherbage communal
- Communication de la démarche entreprise auprès de la population

### NIVEAU 2

- Utilisation des pesticides restreinte aux herbicides sur les zones à risque faible pour la pollution des eaux
- Communication auprès de la population sur les actions entreprises
- Sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs

### NIVEAU 3

- Suppression totale des pesticides : atteinte du « zéro pesticide »
- Organisation d'un événement de communication
- Sensibilisation des autres gestionnaires d'espaces collectifs

80%

DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DES  
USSES UTILISENT DES PESTICIDES POUR  
L'ENTRETIEN DE LEURS ESPACES PUBLICS

Étude réalisée par le SMECRU en 2013

## UN OBJECTIF RÉGLEMENTÉ PAR LA LOI LABBÉ :

- Loi du 6 février 2014
- Elle prévoit l'interdiction de l'usage des produits phytopharmaceutiques par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries
- Date de mise en place : 1<sup>er</sup> janvier 2017
- L'usage non professionnel de ces produits sera interdit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## L'OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE SUR LE BASSIN VERSANT DES USSES



Porteur de la démarche auprès des communes et des habitants du bassin versant, le SMECRU intervient sur le territoire par une campagne de sensibilisation auprès des citoyens et un appui technique et méthodologique auprès des communes. L'accompagnement des élus et des techniciens des collectivités est assuré par ARTELIA. Recruté après appel d'offres, ce bureau d'étude est spécialisé dans la gestion environnementale.

### LA FORMATION DES ÉLUS ET DES TECHNICIENS

La formation des élus et des techniciens sur les risques pouvant être liés à l'utilisation des pesticides et sur les alternatives à la lutte chimique constitue un prérequis. Chaque commune signataire de la charte désigne un élu et un technicien référents. Ces derniers sont les garants de la mise en place de la démarche à l'échelle de leur territoire.

### L'ÉLABORATION DES PLANS DE DÉSHERBAGE

Le plan de désherbage est une méthodologie raisonnée et progressive de mise en place de nouvelles pratiques d'entretien des espaces publics en substituant l'usage des pesticides par des pratiques alternatives.

Le principe consiste à définir de nouveaux objectifs d'entretien, à limiter les risques de transfert de produits dans l'environnement et les milieux aquatiques et à prendre en compte les marges de manœuvre (humaines, techniques et financières) de la collectivité. Il s'articule en 5 points :

- ◆ **Diagnostic des pratiques actuelles de la commune**
- ◆ **Définition des objectifs d'entretien**
- ◆ **Classement des zones à désherber selon le risque de transfert de molécules chimiques vers les milieux aquatiques**
- ◆ **Définition du plan de gestion récapitulant les nouvelles méthodes d'entretien**
- ◆ **Suivi de la démarche et bilans annuels.**



### LA SENSIBILISATION

En plus de porter la démarche auprès des communes, le SMECRU communique auprès du grand public, qui comprend potentiellement des usagers de pesticides. Dans cet objectif, il a édité un guide intitulé « **Zéro pesticide dans mon jardin, ma commune et mes cours d'eau** », premier numéro des « **Corp'Usses** » : une collection de guides thématiques. Le syndicat a également réalisé d'autres outils tels que des **autocollants**, et distribuera des **sacs à baguette** aux boulangeries des communes signataires de la charte. Il mène, en parallèle, une communication régulière, à travers « **Act'Usses** » : une lettre d'information en ligne, et « **Papyr'Usses** » : un magazine distribué deux fois par an dans les boîtes aux lettres des particuliers.

### LE CALENDRIER

- ◆ **18 mars 2016** : lancement de la démarche.
- ◆ **8 mai** : signature officielle de la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».
- ◆ **8 avril, 27 mai et 2 juin de 8h30 à 12h30** : formations dans les locaux de la communauté de communes du Val des Usses à Frangy.
- ◆ **7 juin** : premier atelier de plan de désherbage pour les communes de Bassy, Marlioz, Mésigny, Minzier. Lieu et horaire à venir.

# UNE CÉRÉMONIE DE SIGNATURE OFFICIELLE POUR LES PREMIÈRES COMMUNES ENGAGÉES DU BASSIN VERSANT DES USSES

Bernard Revillon, Maire de Frangy. François-Éric Carboneel, Conseiller Régional. François Daviet, Maire de La Balme de Sillingy et Président de la Comcom Fier et Usse. Christian Bunz, Président du SMECRU. Fabien Perriollat, Vice-Président de la FRAPNA. Virginie Duby Muller, Député et Vice Président du Conseil Départemental



## LA SIGNATURE OFFICIELLE À LA FOIRE DE FRANGY

Pour concrétiser et officialiser l'engagement des premières communes signataires, le SMECRU a organisé **le 8 mai dernier** une cérémonie de signature officielle à la foire de Frangy. L'événement, présidé par M. Christian Bunz, Président du SMECRU, a eu lieu en présence de Mme. Virginie Duby-Muller, Député de la Haute-Savoie et Vice-Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de M. Hervé Gerin, Directeur de cabinet du Préfet de Haute-Savoie et de M. Bernard Revillon, Maire de Frangy.

## HAUTE-SAVOIE ET BASSIN VERSANT DES USSES : LE BILAN DES COMMUNES ENGAGÉES À CE JOUR

En Haute-Savoie, on compte aujourd'hui au total, 56 communes engagées dans la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Sur le territoire, **le bassin versant des Usse compte à lui seul 30 communes officiellement engagées**. Une belle dynamique dont se réjouissent le SMECRU et les autres porteurs de la démarche.



# ACTEURS ET FINANCEMENTS

De nombreuses associations environnementales, ainsi que des organismes étatiques se mobilisent humainement et financièrement pour soutenir les communes signataires de la charte. Des formations, la réalisation des plans de désherbage et une assistance technique sont mises à disposition de toutes les communes volontaires du bassin versant des Usse grâce à des subventions. Elles permettront également aux communes signataires d'acquérir du matériel de désherbage alternatif à partir de 2017.



## LES ORGANISMES PILOTES

- La Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- La Fédération Rhône-Alpes des Associations de Protection de la Nature (FRAPNA)
- La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)
- L'ensemble des membres de la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions (CROPPP).



## LES FINANCEURS

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, sauf remise en cause de son engagement.

## L'ACHAT DE MATÉRIEL ALTERNATIF

Pour soutenir les communes des Usse signataires de la charte, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse met à leur disposition des aides financières pour l'achat de matériel de désherbage alternatif.

**80%** DE L'ACHAT DE MATÉRIEL ALTERNATIF SERA PRIS EN CHARGE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE-CORSE.





## SMECRU

107, route de l'Église 74 910 BASSY  
04 50 20 05 05  
contact@rivieres-usses.com  
[www.rivieres-usses.com](http://www.rivieres-usses.com)

## LE SMECRU, UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES USSES



**Christian BUNZ**  
Président du SMECRU

Vice-président de la Communauté de  
Communes du pays de Cruseilles.



**Aurélie RADDE**  
Chargée de mission

Elle pilote le Contrat de Rivières au  
quotidien, coordonne les actions et les  
moyens mis en œuvre pour protéger  
durablement la ressource en eau.



**Fanny SEYVE**  
Chargée de projet

Elle assure la gestion et le suivi des  
actions liées à la préservation des  
zones humides du Contrat de Rivières  
et l'animation du site Natura 2000  
des Usse.



**Matthieu CHABANON**  
Technicien de rivières

Souvent sur le terrain, il assure la mise  
en œuvre et le suivi des travaux qui  
ont directement trait à la rivière.



**Nathalie BAS-BOUSSION**  
Assistante de gestion

Elle assure les missions  
de comptabilité et de secrétariat  
du syndicat.

En partenariat avec :



**AUVERGNE – Rhône-Alpes**\*

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016,  
après avis du Conseil Régional

